



La sécurité du cloud computing menacée par le Patriot Act

par Etienne Michardiere , le 24/07/2013 à 15:23

Un rapport rédigé par des experts juridiques de l'Université d'Amsterdam affirme que le Patriot Act contourne les lois européennes en matière de données à caractère personnel.

Le Patriot Act est une loi qui ne reconnaît pas la territorialité. Dans certains cas, elle va contraindre des sociétés américaines à aller à l'encontre des lois européennes. C'est essentiellement ce problème qu'il faut résoudre afin d'assurer qu'une donnée stockée en Europe reste hors de portée des requêtes US.

Ce texte donne les pleins pouvoirs aux Etats-Unis en matière d'investigation : toute entreprise américaine doit fournir les données sensibles exigées par l'Administration fédérale quel que soit l'endroit où elles sont stockées. Concrètement, des données hébergées sur le sol français par un acteur américain peuvent être réclamées par la NSA ou un autre service de renseignements, et ce, sans notification préalable auprès des autorités du pays ni de la société concernée.

Cette loi américaine concerne et impacte la quasi-totalité des fournisseurs de service d'hébergement, de sauvegarde ou de stockage de données. Les lois de protection de données européennes ne protègent pas les citoyens européens contre des lois extra-territoriales comme celles des USA. Ce rapport pourrait donc avoir de très sérieuses conséquences commerciales pour l'ensemble des sociétés américaines impliquées dans le Cloud parmi lesquelles figurent la fine fleur de l'informatique et de l'Internet.

Source : zebuzzee.blogspot.ca

Catégories : Actu produit, Avis d'expert, Brève, Archivage, IEP, Juridique, Droit de l'information, Stockage, Economie numérique, Amérique

Tags : cloud computing